

NOUVELLE SERIE

BULLETIN TRIMESTRIEL DU CENTRE FRANÇAIS

15 RUE VICTOR DURUY - 75015 PARIS - TÉL. 01 45 31 29 99 - CCP 771046Z PARIS - 2,50 EUROS - N°2 - 1ER TRIMESTRE 2010

contact@citoyensdumonde.net

www.citoyensdumonde.net

Une année, trois rendez-vous

2010 sera une année importante pour la diffusion des idées mondialistes car trois rendez-vous importants nous attendent.

Le premier, dès le mois prochain : les 14 et 21 mars auront lieu en effet les élections régionales. Comme à l'occasion des législatives de 2007, nous vous proposons d'envoyer les deux lettres publiées en pages intérieures à des têtes de liste ou à d'autres candidats à ces élections (1).

La précédente campagne de lettres (c'était une « première » pour les mondialistes) avait été très utile et instructive. D'une part, nous avons vu que s'agissant du mondialisme, le clivage ne passe pas entre tels et tels partis mais, du parti communiste à l'UMP en passant par le PS, le Modem et les Verts, à l'intérieur même de chaque parti. D'autre part, nous avons eu l'agréable surprise de ne plus être taxés de « doux rêveurs », ou d'« utopistes ». Le principe de défense des droits de l'homme a mis longtemps à s'imposer à tous les partis politiques. C'est aujourd'hui un acquis incontesté. Devant la réalité des faits, le principe de la défense de l'environnement a lui aussi fini par s'imposer à tous les partis. A nous d'agir pour qu'il en soit rapidement de même pour la défense de la survie de l'humanité. Comme précédemment aussi, merci d'avance de nous envoyer les réponses que vous recevrez de ces candidats. Nous les publierons dans le Bulletin.

Le deuxième rendez-vous s'étalera de juin à septembre. Ce sera la 12^{ème} élection au Congrès des Peuples (CDP). Dans ce numéro, nous présentons, sur quatre pages, le Congrès des Peuples. Sa raison d'être, son origine et son originalité, les déclarations des élus, les élus eux-mêmes ainsi qu'un entretien avec Liliane Metz-Krencker, la Présidente du CDP.

Nous publierons dans le prochain Bulletin (en mai) des informations précises sur cette 12^{ème} élection : liste des candidats, modalités du vote, date et lieu du dépouillement, etc.

Le troisième rendez-vous est fixé à Saint-Malo (Côtes d'Armor) le 31 octobre. Ce sera le départ de la célèbre « Route du Rhum » à laquelle participera un bateau répondant non pas au nom d'une banque ou d'une compagnie d'assurances, mais au joli nom de « Citoyens du Monde ». Il naviguera pour réclamer, avec nous, la création d'une Autorité Mondiale des Océans. Les quatre pages centrales de ce Bulletin sont consacrées à ce troisième rendez-vous qui sera un véritable événement pour tous les mondialistes, car, pour la première fois depuis l'initiative spectaculaire de Garry Davis à l'Assemblée générale de l'ONU en 1948, les médias qui touchent le grand public seront – enfin ! – braqués sur nous. Quoi de mieux pour populariser nos idées à une vaste échelle ? Un rendez-vous, donc, à ne manquer sous aucun prétexte !

Joël Luguern

(1) vous pouvez bien sûr faire des photocopies (recto-verso) des lettres et, ainsi, les envoyer à plus de deux candidats.

**Mobilisons-nous tous ensemble
pour la création d'une
Autorité Mondiale des Océans**

**Inscrivons nos
encouragements au skipper
pour la Route du Rhum 2010
sur la coque de
Citoyens du Monde**

**Toutes les explications
en pages centrales**





JEAN-CLAUDE LOEWINSKI

DU BRUT DE DÉCOFFRAGE...

S'il est vrai que la vie et ses épreuves déposent leur patine sur les gestes, les convictions et les sentiments de chacun, alors cette règle souffre une exception ; qui la confirme, évidemment. Cette exception s'appelle Jean-Claude Loewinski. Voilà un homme qui, en 2010, est exactement celui qu'il était soixante-dix ans plus tôt, au temps de son adolescence d'apprenti boulanger-pâtisier. Un homme qui, aujourd'hui encore ne s'intéresse toujours à rien. Oui, rien n'intéresse

Jean-Claude Loewinski car, en vérité, tout le passionne, l'indigne, l'enthousiasme, l'inquiète, l'émerveille, le scandalise ou le révolte. Le mot « indifférence » ne fait pas non plus partie de son vocabulaire.

Pas étonnant, donc, qu'il s'insurge très tôt contre l'occupation nazie. En 1942, à peine âgé de 18 ans, il part pour Londres en voulant passer, comme bien d'autres, par l'Espagne. Mai en chemin, dans les Hautes-Pyrénées, il prend contact avec la Résistance et décide de rester sur le sol français. Il devient « Marc-André Delaplace », combat dans le maquis d'Orleix puis entre jusqu'en 1944 dans le Corps Franc Pommiès qui, après la Libération deviendra le 49ème régiment d'Infanterie. Notre ami est démobilisé en novembre 1945.

La boulangerie-pâtisserie mène elle aussi à tout à condition d'en sortir. Il en sort, exerce « 14 métiers, 14 galères » jusqu'à ce qu'il trouve celui qui le mènera à la retraite : représentant en peintures, décoration et papiers peints. Retraite ?

Façon de parler, car si ce natif de Seine-et-Marne finit par cesser de mettre son bagout au service de sa profession, il ne cesse par contre jamais d'être un citoyen concerné par les affaires de la cité. Un mot à prendre au sens très large car pour lui, depuis 1948, la cité c'est ... la Terre entière. Séduit comme bien des jeunes résistants par l'initiative de Garry Davis, il rejoint les Citoyens du monde dès 1948. Alors que des centaines de milliers de personnes partagent, dans la France de l'après-guerre, le même engouement pour les idées mondialistes, sa carte de citoyen du monde porte le n°1561. Autant dire que, là non plus, il n'a pas pris le train en marche...

Ce militant dans l'âme s'engage à fond pour le mondialisme. A la base : distribution de tracts, meetings, sit-in, manifestations, etc. et, qui sait ? peut être est-ce la confection et le collage d'affiches dans les rues de Paris qui déclenchèrent sa vocation de représentant en papiers peints... Cet activiste anonyme (car le qualifier de « discret » serait très exagéré...) est vite repéré. On lui propose des responsabilités. Il les accepte. Il entre rapidement dans le Comité directeur du Centre français des Citoyens du monde (devenu, depuis, le Conseil d'administration) et n'en est jamais sorti. Jusqu'à récemment il participait aux réunions avec une régularité de métronome. Présence d'autant plus précieuse que c'était lui qui préparait - et animait ! - les excellents buffets où les militants se restauraient pendant la pause du déjeuner. Si la maladie, la distance et ses

multiples occupations [A 85 ans, ce père de famille (5 fois), grand-père (9 fois) et arrière-grand-père (7 fois) milite encore dans une demi-douzaine d'associations] ne lui laissent guère le temps d'être présent dans le local parisien, Jean-Claude continue néanmoins à lire très attentivement tout ce qui s'écrit sur et au nom du mondialisme. En fait, non, il ne lit pas : il épluche, dissèque, décortique les textes qui passent sous ses yeux. L'auteur de ces lignes a d'ailleurs toujours une légère appréhension quand arrive au local une lettre de Jean-Claude aussitôt après la parution d'un Bulletin...

Un article aurait-il choqué ce vétéran de la cause mondialiste ?... Non pas que Jean-Claude ait une âme de commissaire politique.

Non, loin de lui une telle idée, mais il ne veut pas - et il a raison - que les Citoyens du monde s'écartent de la voie tracée par les fondateurs. Il a raison car cette voie, faite de principes intangibles et d'une grande ouverture d'esprit, permet à la spécificité mondialiste d'exister encore aujourd'hui et, même, d'être plus que jamais d'actualité.

Mais notre ami ne dissèque pas seulement la prose mondialiste. C'est un boulimique de la dissection de toutes les publications qui passent entre ses mains. Et comme rien ne l'indiffère, il fait part dans « le

courrier des lecteurs » des indignations, révoltes ou enthousiasmes que provoquent toutes ces erreurs, lacunes, omissions ou tous ces bonheurs rencontrés au cours de ses lectures. Il faudrait une page de plus dans ce Bulletin pour citer les journaux, qui, des *Nouvelles du Val de Marne* au *Monde*, ont accueilli ses remarques, commentaires et réflexions, et citer aussi les sujets qu'il y a abordés : de « l'abolition de la peine de mort » aux « champignons de printemps du bois de Vincennes » en passant par « Une autorité mondiale pour l'eau », « Pas de drapeaux dans les églises », « Albert



Notre ami (à droite) en 1949 vendant *Peuple du Monde*

Einstein, citoyen du monde » ou encore : « Avec le voile, l'école c'est fichu ».

Cet appétit de lecture et d'écriture doublé d'une mémoire prodigieuse devait fatalement conduire à ce qui arriva : à force de collectionner les phrases et propos glanés au fil des pages, Jean-Claude en fit un « recueil de bonnes et mauvaises pensées », préfacé par un autre phénomène, le cinéaste Jean Pierre Mocky, et publié aux Editions Syllepse. 345 pages, 3000 citations, 900 auteurs.

« Rire et réfléchir. Réfléchir et rire. Les deux se confondent bien souvent dans ces

LE CONGRES DES PEUPLES POURQUOI ?

De tout temps, dans le monde, la très grande majorité des citoyens a été dirigée par une petite minorité. Jusqu'à la naissance des Etats démocratiques, il y a environ deux siècles, le régime autocratique régissait les différents groupes de citoyens. Les anciens régimes réglèrent donc les problèmes entre eux comme des affaires "de monarque à monarque" dont le peuple était exclu. Avec l'apparition d'institutions démocratiques, avec la naissance des Etats-Nations souverains, le règlement des affaires changea de nom, il devint inter-national, mais le système demeura inchangé : une très faible minorité possède tous les pouvoirs et décide, sans en référer au peuple, de la guerre ou de la paix.

Vers la fin du 19^{ème} siècle, les dirigeants éprouvèrent la nécessité d'assurer la paix. Ils convoquèrent à La Haye en 1899 une conférence qui fut un échec ; une deuxième conférence se réunit à La Haye en 1907 dont la seule conséquence visible fut la guerre de 1914-18. Après les horreurs de cette guerre, on créa, dans l'espoir de maintenir la paix, la Société des Nations basée sur la souveraineté des Etats-Nations et sans aucun appui populaire. Elle fut par là-même vouée à l'échec et sombra dans la guerre de 1939-45, plus horrible encore que la précédente. Après cette guerre, même réaction : on vit la naissance de l'Organisation des Nations Unies aussi incapable que les trois tentatives précédentes d'assurer la paix parce qu'elle présente les mêmes défauts : respect absolu des souverainetés nationales, exclusion de tout appui populaire.

Depuis toujours les oligar-

chies, qu'elles soient de droit divin ou démocratiques, agissent de la même façon en juxtaposant leurs propres souverainetés sans jamais en déléguer une partie au profit d'un organisme supérieur capable, avec l'appui direct du peuple, de garantir la paix.

Actuellement plus un Etat-Nation est puissant, plus il se charge "d'obligations internationales", plus il tend à créer et renforcer un bloc avec des nations satellites qu'il cherche à dominer. Les Etats-Nations moins puissants cherchent, eux aussi, pour défendre leurs intérêts politiques et économiques, à dominer de moins forts qu'eux. Ainsi s'établit en fait une hiérarchie mondiale instable des nations.

Les réunions internationales au niveau ministériel où se prennent des décisions devant obliger les Etats-Nations eux-mêmes ne peuvent rien contre les défauts de l'organisation actuelle du monde. Or changer totalement et d'un coup celle-ci est une impossibilité car tous les gouvernements nationaux sont à la fois les gardiens et les prisonniers du système.

Ce qui est possible et même nécessaire c'est de constituer, étape par étape, un nouveau système à côté de l'ancien. C'est ainsi que les évolutions humaines se déroulent le plus souvent. L'ancien ne disparaît pas soudainement quand le nouveau se présente. Qu'il s'agisse d'un mécanisme ou d'une méthode, l'ancien et le nouveau existent toujours côte à côte pendant un certain temps.

Les faits nouveaux de notre époque, ce sont l'extension du sens de la solidarité humaine, le progrès des sciences et l'expansion des connaissances, le développement des techniques et la conscience d'une

citoyenneté mondiale.

C'est en se basant sur ces faits que la nouvelle méthode d'organisation transnationale du monde devra être établie pour succéder à l'organisation internationale actuelle. La condition indispensable au succès est de pouvoir travailler en transcendant les frontières. Donc l'organisation doit être transnationale, et non pas supranationale au sens de : groupement d'un certain nombre d'Etats-Nations en bloc souverain constituant ainsi une nouvelle hiérarchie. Devant les échecs répétés des Etats-Nations, une poignée de penseurs ont cherché une solution : ainsi, entre les deux guerres, deux Américaines, Lola M. Lloyd et R. Schwimmer, ont lancé en 1924 l'idée d'une Assemblée Constituante des Peuples composée de délégués élus dans le monde entier à raison de un délégué par million d'habitants et chargée de rédiger une Constitution Mondiale.

Après la deuxième guerre mondiale, cette idée a été reprise par quelques personnes dont un avocat américain du Tennessee, Fyke FARMER, qui a proposé de grouper les élections pour l'Assemblée Constituante des Peuples avec les élections parlementaires des différents pays. L'Etat du Tennessee a adopté une loi dans ce but. L'élection eut lieu et permit de désigner trois représentants dont deux furent présents à la première réunion de l'Assemblée Constituante des Peuples à Genève fin décembre 1950 où se rendit également un représentant du Nigéria. Ce premier résultat suscita dans les parlements de France, de Belgique et des Pays-Bas des propositions de loi pour l'organisation d'élections analogues

mais celles-ci n'aboutirent pas. Faute de désignation de délégués d'autres pays à l'Assemblée Constituante des Peuples, le gouverneur du Tennessee, cédant à un groupe de pression, abolit la loi qui avait permis cette première élection.

On était arrivé au point mort. Une nouvelle méthode devait être élaborée. Il fallait faire table rase et étudier une nouvelle possibilité de représentation progressive des habitants de la planète en vue de la gestion de leurs affaires communes. C'est ainsi que l'organisation nouvelle doit être constituée peu à peu, par étapes, et coexister aussi longtemps que nécessaire à côté de l'ancienne. Le Congrès des Peuples peut le faire en se chargeant de tâches à sa taille dès maintenant. C'est pourquoi j'ai conçu le projet de Congrès des Peuples et qu'avec mes amis Jacques SAVARY et Maurice COSYN, nous avons présenté en 1957 les bases de ce projet, c'est-à-dire le remplacement progressif des institutions qui ont géré le monde depuis sa création par des institutions à l'échelle mondiale.

Alfred RODRIGUES-BRENT

Alfred RODRIGUES-BRENT (1898-1970) s'était fait un nom aux Pays-Bas dans la Résistance lors de la Seconde guerre mondiale. Ce journaliste hollandais prit part à de très nombreux congrès internationaux où les thèses mondialistes étaient débattues. Homme de pensée, ses réflexions le conduisirent à concevoir le projet de Congrès des Peuples puis, comme secrétaire général du Comité pour le Congrès des Peuples, à veiller à ses premiers développements.

LES DÉLÉGUÉS ÉLUS

Prachoomsuk ACHAVA-AMRUNG, Bangkok (Thaïlande)

Yves ANGELLOZ, Bellegarde sur Valserine (France)

Mohamed BENSALAM, Ain Defea (Algérie)

José-Maria CASAS HUGUET, Vilanova i la Geltru (Espagne)

Bernard CHUZEVILLE, Virigneux (France)

Peter DAVIDSE, Den Haag (Pays-Bas)

Marie-Louise DUBOIN, Le Vésinet (France)

Safi FAYE, Paris (France)

Wolfgang FISCHER, Munich (Allemagne)

Marc GARCET, Liège (Belgique)

Ursula GRATTA PAGLIA, Alto Paraiso Go (Brésil)

Ruth GUNNARSEN, Kobenhaven (Danemark)

Dauji GUPTA, Lucknow (Inde)

Rolf HAEGLER, Morges (Suisse)

Chris HAMER, Coogee (Australie)

Lucien HARMEGNIES, Mont-sur-Marchienne (Belgique)

Jean HENAIRE, Montréal (Canada)

Boubacar KANE, Dakar (Sénégal)

Bhupendra KISHORE, New Delhi (Inde)

Georges KRASSOVSKY, Paris (France)

Hideaki KUWABARA, Hiroshima (Japon)

Gilliane LE GALLIC, Paris (France)

Joël LUGUERN, Issy-les-Moulineaux (France)

Douglas MATTERN, San Francisco (Etats-Unis d'Amérique)

Malik M'BAYE, Paris (France)

Hazel MC CALLION, Mississauga (Canada)

Charles MERCIACA, Huntsville (Etats-Unis d'Amérique)

Liliane METZ-KRENCKER, Strasbourg (France)

Mustapha NAFATI, Khourigba (Maroc)

Mamadou N'DIAYE, Dakar (Sénégal)

Hanna NEWCOMBE, Dundas (Canada)

Landing NIASSY, Dakar-Thiroye (Sénégal)

Vincent PEINGNEZ, Marcq-en-Baroeul (France)

Devi PRASAD, New Delhi (Inde)

Heloïsa PRIMAVERA, Florida (Argentine)

Leo REBELLO, Mumbay (Inde)

Ulisse RIEDEL, Brasilia (Brésil)

John ROBERTS, Littlehampton (Grande-Bretagne)

Reinhardt RUGE, Cuernavaca (Mexique)

Muriel SARAGOSSI, Manaus (Brésil)

Diomaye SENE, Dakar (Sénégal)

Ross SMYTH, Montréal (Canada)

Ivan SUPEK, Zagreb (Croatie)

Keith SUTER, Sydney (Australie)

Josiane TROUMPS-AH SIM (France)

René WADLOW, Viry (France)

Lucy WEBSTER, New York (Etats-Unis d'Amérique)

Rob WHEELER, Fayetteville (Etats-Unis d'Amérique)

Roger WINTERHALTER, Mulhouse (France)

Ils furent eux aussi délégués au Congrès des Peuples

M.K BANERJI (Inde), Président de l'organisation indienne des Fédéralistes Mondiaux

Josué de CASTRO (Brésil), Ancien Président du Conseil de la FAO

Michel CEPPEDE (France), Professeur à l'Institut National Agronomique

André GAYMARD-ROLLET (France), Professeur de lycée

Lucile GREEN (Etats-Unis), Professeur de Philosophie à Oakland

Max HABICHT (Suisse), Avocat

Jeanne HASLÉ (France), Directrice du Registre International des Citoyens du Monde

Sigrid HANNISDAHL (Norvège), Présidente de l'Association Fédéraliste Mondiale en Norvège

Alfred HASSLER (Etats-Unis), Secrétaire exécutif du Mouvement International de la Réconciliation aux Etats-Unis

Eizo ITOO (Japon), Directeur de l'Institut doctrinal de Domoto

Tsuruji KOTANI (Japon), Professeur de droit international à l'université d'Hiroshima

Paul de LA PRADELLE (France), Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix en Provence

Renée MARCHAND (France), Secrétaire générale du centre français des Citoyens du Monde

Pierre MARTIN (Sénégal), Socio-économiste au service des coopératives du Sénégal

Jacques MUHLETHALER (Suisse), Fondateur de l'Association Mondiale pour l'Ecole, Instrument de Paix

Madame Rajan NEHRU (Inde), Membre Fondateur du Conseil indien pour la protection de l'enfance

Etienne RECLUS (France), Secrétaire général de la branche française du Service civil International

Hélène TUCKER (Canada), Professeur à l'Université de Toronto

le

Nom Prénom

Adresse

à Madame, Monsieur

Candidat sur la liste

Adresse

Depuis quelques années, les scientifiques sérieux s'accordent pour reconnaître qu'avec le problème de l'effet de serre et les bouleversements climatiques qui en résultent, la disparition de l'espèce humaine, à moyen terme, n'est plus une hypothèse absurde. Le risque de catastrophe totale, entraînant l'irréversible, ne peut plus désormais être écarté.

Alors que depuis 2003 le Groenland perd chaque année 100 milliards de tonnes de glace – fonte qui va entraîner rapidement une montée des eaux sur toute la planète - la preuve est malheureusement faite qu'aucun Etat ne peut, seul, résoudre ce problème vital pour l'avenir de l'humanité, et également qu'aucun Etat non plus ne peut s'abstenir de prendre les mesures nécessaires à la réduction des gaz à effets de serre.

C'est pourquoi nous, citoyens du monde, estimons qu'il y a urgence à ce que chaque Etat transfère une partie de sa souveraineté à une Autorité supranationale, dotée de pouvoirs limités mais réels, afin que le gravissime problème de l'effet de serre soit réglé de façon globale au niveau de la planète. (1)

Cela est plus que souhaitable, c'est nécessaire. De plus cela est tout à fait possible. La Constitution française permet en effet ce transfert partiel de souveraineté.

Le préambule de la Constitution du 7 octobre 1946, qui fait partie intégrante de la Constitution de 1958 indique :

« Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix. »

Or chacun sait aujourd'hui que la question de la paix dans le monde est complètement liée à la défense de l'environnement et en particulier à la lutte contre le réchauffement climatique. Le Comité Nobel n'a-t-il pas accordé, en 2007, son prix Nobel de la Paix conjointement à M. Al Gore, l'ancien vice-président des Etats-Unis d'Amérique, pour son action en faveur de l'environnement et au GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) pour ses travaux sur le réchauffement climatique et ses mises en garde concernant les risques pour l'avenir de l'humanité ?

Aussi je vous remercie de me faire savoir si vous vous engagez, une fois élu(e), à présenter à l'Assemblée régionale, dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant la fin de l'été 2010, pour un débat suivi d'un vote, un texte rappelant publiquement que le principe de limitation de souveraineté nationale est autorisé par la Constitution et demandant au gouvernement et aux élus à l'Assemblée nationale et au Sénat de déclarer que, sous réserve de réciprocité, ils consentent à une limitation de la souveraineté nationale dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique ; et ce, au profit d'une Autorité Supranationale, laquelle institution sera, à la différence de l'ONU, représentative des peuples du monde et non des Etats et, toujours à la différence de l'ONU, dotée de pouvoirs limités mais réels pour contraindre tous les Etats à appliquer ses décisions relatives à la lutte contre l'effet de serre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

(1) Les insuffisances et les lacunes du protocole de Kyoto (1997) et l'échec du récent sommet de Copenhague confirment la justesse de notre position pour résoudre le problème du réchauffement climatique.

Le mondialisme est l'ensemble des idées et des actes exprimant la solidarité des populations du globe et tendant à établir des institutions et des lois supranationales à structure fédérative qui leur soient communes, dans le respect de la diversité des cultures et des peuples.

Les exigences du mondialisme ne sauraient donc se réduire à des traités internationaux puisque les États peuvent les dénoncer à tout moment ou bien les signer mais ne pas les appliquer.

Aussi le mondialisme propose-t-il une nouvelle organisation politique de l'humanité impliquant le transfert de certaines parties de la souveraineté nationale à une Autorité Fédérale Mondiale capable de résoudre, par décisions majoritaires, les problèmes qui mettent en cause l'existence de l'espèce humaine tels que : la faim, l'armement nucléaire, la pollution et l'énergie.

Le Centre français des Citoyens du Monde

a été créé en 1949.

Il est affilié au Registre des Citoyens du Monde, lequel fédère les activités de 13 centres nationaux (Sénégal, Canada, Japon, Bénin, Mali, etc) et de plusieurs dizaines de correspondants (Espagne, Togo, Allemagne, Ghana, Haïti, etc).

Au total, c'est à ce jour dans une quarantaine de pays que sont diffusées les thèses mondialistes. En France, près de 10.000 personnes sont actuellement en possession d'une carte de citoyen du monde.

*Centre français des Citoyens du Monde :
15 rue Victor Duruy 75015 Paris*

*Courriel : contact@citoyensdumonde.net
Site : www.citoyensdumonde.net*

Ils sont membres de notre Comité de Soutien :

*André ASCHIERI, Pierre BAROUH, Pierre BERGÉ, Jean CARLIER, Bernard CLAVEL,
Yves COPPENS, Mylène DEMONGEOT, Jacques GAILLOT, Albert JACQUARD,
Gilbert LAFFAILLE, Edgar MORIN,
Georges MOUSTAKI, Alain RAFESTAIN,
Hubert REEVES, Catherine RIBEIRO, Eugène RIGUIDEL,
Denis ROBERT, Pierre SUDREAU, Jacques TESTART,
Dora VALAYER, Sèrgi VIAULE.*

Eux aussi étaient citoyens du monde :

*Emmanuel d'ASTIER de la VIGERIE, Edouard BONNEFOUS, Hervé BAZIN, Robert BURON, Jean-Roger
CAUSSIMON, Jean CHESNEAUX, André DILIGENT Jacques DUBOIN, René DUMONT,
Jacques ELLUL, Jean-Jacques de FELICE, Roger IKOR, Mireille JOSPIN, Henri LABORIT, Alexandre
MINKOWSKI, Théodore MONOD, l'abbé PIERRE,
Frédéric POTTECHER, Jules ROMAINS, Jean ROSTAND, Paul-Emile VICTOR,
Dr LAGROUA WEILL-HALLÉ,
Père Joseph WRESINSKI,*

ainsi que

*Shinzo HAMAI, ancien maire d'Hiroshima (Japon),
Lord BOYD ORR (Grande Bretagne), Prix Nobel de la Paix en 1949
Le Professeur Alfred KASTLER (France), Prix Nobel de Physique 1966
Lord Bertrand RUSSELL (Grande Bretagne), prix Nobel de littérature 1949
et le Professeur Linus PAULING (Etats-Unis d'Amérique), Prix Nobel de chimie en 1954
et Prix Nobel de la Paix en 1966*

Constatant la dégradation croissante du littoral, l'acidification des mers, les ressources halieutiques qui peu à peu diminuent et le droit international constamment bafoué, les Citoyens du Monde décident, au travers d'un projet médiatique et original, de lancer une campagne :
"pour une Autorité Mondiale des Océans"

LE MULTICOQUE

"Citoyens du Monde", AU SERVICE DES OCÉANS SUR LA ROUTE DU RHUM 2010

Le 18 mars 1949, Guy Marchand battait le record du monde de durée de vol en planeur en 40 heures et 51 minutes.

Cette performance lui a permis d'obtenir une audience très vaste lors de la série de conférences qu'il fit à la suite de ce record, notamment dans l'Allemagne d'après-guerre. Il les mit à profit pour promouvoir les thèses mondialistes de l'association nouvellement créée.

C'était, il y a 60 années.

En 2010, les citoyens du monde ne sont plus les rêveurs ni les utopistes décrits dans le passé.

En décidant de défendre l'idée d'une Autorité Mondiale des Océans, le navigateur Jean-François Lilti nous offre une occasion unique d'affichage médiatique tout en nous inscrivant dans une continuité naturelle : le vent porte toujours nos idées !

Amis citoyens du monde, la

Route du Rhum est, comme vous le savez, une course ultra-médiatisée. Pour faire connaître nos idées, nous avons déjà à plusieurs reprises acheté des encarts dans la presse (le Monde Diplomatique, Témoignage Chrétien, Chorus, etc) avec des résultats inégaux. Nos moyens financiers nous permettaient de ne pas faire "appel au peuple". Cette fois-ci, c'est une grand-voile et la coque d'un bateau que nous souhaitons "acheter". Le coût est évidemment plus élevé qu'un quart de page dans un journal mais le jeu en vaut la chandelle.

Cette fois, nos ressources propres ne sont pas suffisantes pour accéder à ces immenses encarts - un flotteur seul, c'est une surface de 30m², une voile, plus de 110m²... etc - sans risquer de mettre en péril les finances de l'association. C'est pourquoi nous faisons appel à

vous pour co-financer avec nous la création et la réalisation technique de ces espaces publicitaires ainsi que les divers documents nécessaires à ce projet.

A la suite des encarts parus dans la presse, plusieurs centaines de citoyens du monde nous avaient rejoints. Cette année, l'impact médiatique sera tel que nous attendons plus d'un millier de nouveaux citoyens du monde d'ici à la fin 2010 et peut-être même plusieurs milliers.

Merci d'avance à tous ceux d'entre-vous qui peuvent contribuer financièrement à la réalisation de ce projet exceptionnel.

Et merci aussi à Jean-François Lilti pour l'effort financier qu'il fait en notre faveur en acceptant de se priver d'un sponsor traditionnel au porte-monnaie bien plus rempli que le nôtre !

Il reste maintenant à l'ensemble des mondialistes à soutenir le skipper - ainsi que l'équipe qui l'entoure - avec une réponse militante à la hauteur de l'événement.

Comme pour la contribution volontaire que vous connaissez bien, chacun envoie ce qu'il peut en fonction de ses moyens.

Par contre, nous demandons à TOUS les citoyens du monde, leurs enfants et petits-enfants, neveux, nièces, amis, etc, d'écrire un mot d'encouragement, de signer ou dessiner dans les cases blanches prévues à cet effet. Elles accompagneront le skipper tout au long de la traversée. Ces encouragements seront reproduits et imprimés sur la coque du catamaran.

Soyons des milliers à bord du voilier pour cette course en solitaire !



L'Avocet 50 en régata
à Saint-Quay Portrieux
en septembre 2009.

La passion de Jean-François Lilti est née d'un livre «Pratique de la voile»... emprunté à la bibliothèque de Tours !

Sa première expérience eut lieu sur le modeste lac de Tours, à bord d'un Optimist. Il avait 10 ans.

Depuis il n'a plus jamais cessé de naviguer.

Il a participé à de nombreuses courses sur toutes sortes d'engins à voile : planche, monocoques, Formule 18, etc.

Il a déjà effectué également plusieurs traversées de l'Atlantique.

Passionné de glisse, il pratique la planche à voile, le kite et le surf.

Rencontre heureuse entre la voile et le monde

En décembre dernier, nous avons interviewé Jean-François Liti et Xavier Gosselin, dans le port de Caen Ouistreham, à bord de l'Avocet 50 bientôt rebaptisé *Citoyens du Monde*.

propos recueillis par Christine Pascal Lecan

CDM Vous êtes tous deux très impliqués dans la construction du voilier, il s'agit d'un travail d'équipe. Racontez-nous cette expérience.

Jean-François Liti. Nous disposons d'environ deux cent mille euros. En effet, plutôt que de placer nos économies en bourse ou d'investir dans l'immobilier nous avons préféré les investir dans notre passion : la course au large.

Nous avons donc décidé de construire un catamaran de 50 pieds. C'est plus original puisqu'aujourd'hui les multicoques sont quasiment tous des trimarans. Nous avons fait le choix d'un catamaran perce-vague, avec une coque centrale suspendue, inspiré entre-autres de bateaux expérimentaux... et qui ne ressemble à aucun autre. Le projet est né de rencontres notamment avec Matthieu Feron, architecte ayant gagné un concours de dessins de coques. Ensuite, une équipe d'amateurs s'est regroupée autour du projet.

Quels sont les points forts et les points faibles du bateau ?

Xavier Gosselin. Un de ses point fort est son comportement face au clapot : le principe perce-vague a

rien vraiment spacieux pour un bateau de course. Le mât est maintenant un point fort et est plus solide qu'il n'a jamais été.

JF. C'est un mât qui nous a été offert par Mike Golding. Il faut savoir qu'il a déjà fait deux tours du monde et a été réparé à deux reprises. Il est désormais renforcé. Sa tenue et le haubannage vont être renforcés également. Le mât peut être un point faible, mais il est le point faible de tous les autres bateaux. Lors du dernier Vendée Globe, il y eut un nombre considérable de démâtages : Mike Golding, Bruno Peyron, DCNS, Groupe Bel. Et ces voiliers ont des mâts dont le prix est, tenez-vous bien, supérieur à notre budget global.

Quelles sont les caractéristiques de l'Avocet comme sa taille, son poids, la hauteur de son mât ou la surface des voiles...

Son poids est d'un peu moins de 6 tonnes, sa longueur de 50 pieds soit 15,24 mètres et sa largeur 10 mètres 50. Le mât mesure 21 mètres et la tête de mât se retrouve à 23 mètres au dessus de l'eau, soit la hauteur d'un immeuble de sept étages... La surface de grand voile est au alentour de 110 m², le solent est à 60 m², le spi fait 160 m².

Le ratio surface de voile / poids du bateau est excellent.

Combien d'heures de travail sur l'Avocet ?

X. Nous estimons à 11 000 heures. Comme vous le voyez, c'est une passion qui nous mange et notre argent et notre temps.



JF. Nous étions jusqu'à douze à travailler sur la fabrication des moules, à côté de la plage d'Omaha Beach, à Saint-Laurent sur mer. Ce n'est pas une région à tradition maritime, c'est une région agricole et ce projet qui serait passé relativement inaperçu en Bretagne a fédéré énormément de monde ici. La mer fait rêver, même ceux qui ne naviguent pas et nous avons reçu beaucoup d'aides aussi bien de la part du maire de la commune que des jeunes retraités, des étudiants...

Avez-vous parfois douté ? Le projet vous a-t-il semblé par moment trop ambitieux ?

X. Je ne pense pas, dans la mesure où le bateau a été construit par éléments séparés. Jusqu'à la mise à l'eau, nous n'avions pas le temps de nous poser des questions. Je n'ai jamais douté de l'avenir de ce projet.

Venons-en maintenant à la démarche militante. Qu'est-ce qui, dans votre parcours, vous a conduits à vous rapprocher de l'association Citoyens du Monde ?

JF. Je pense que c'est toujours le hasard des rencontres. Il est vrai

que c'est une association que je connais depuis longtemps - notamment par les encarts publiés dans *Le monde diplomatique* - sans y avoir participé. C'est comme cela que j'ai connu l'association. Les idées de Citoyens du Monde collent parfaitement avec ce que l'on pense et lorsque l'on a rencontré Didier Marchand, cela a coulé de source d'associer notre projet à un idéal mondialiste.

X. En effet, l'idée de faire un bout de chemin avec Citoyens du Monde était plutôt naturelle et dans la logique de notre démarche de navigateurs sensibles aux problèmes de la pollution de l'eau.

En quoi la voile va-t-elle vous permettre de sensibiliser au mondialisme et à l'environnement ?

X. C'est très simple de sensibiliser les gens à l'environnement par le biais de la voile car c'est un sport que l'on peut qualifier de vert. Les voiliers, par définition, utilisent la seule force du vent pour se déplacer. De plus, on peut dire sans exagérer que la dégradation des océans désespère l'ensemble des amateurs de voile.



L'idée de faire un bout de chemin avec Citoyens du Monde était plutôt naturelle

un gros avantage quand la mer devient clapoteuse, par exemple dans le secteur de la Manche. Le cockpit central est très protégé et le volume inté-



JF. Voile et mondialisme : on évolue sur un milieu qui par sa nature même est mondial. Il n'appartient à personne pour sa partie la plus large et l'on comprend immédiatement en quittant les eaux territoriales à quel point il est nécessaire que les décisions soient prises au niveau global, aussi bien pour les problèmes de gestion des ressources halieutiques, que pour la pollution ou le réchauffement climatique. On est en prise avec tout cela lorsque l'on navigue au large. Un exemple parmi de nombreux autres : les ordures provenant d'un continent vont se déverser sur les rivages d'un autre au grès des vents dominants et des courants : on trouve sur les plages du Cap Vert des plas-

tiques provenant d'Espagne. On comprend que les décisions doivent être prises au niveau mondial.

Permettre à une association qui n'a pas des moyens énormes d'être médiatisée grâce à la Route du Rhum



Les Citoyens du Monde n'ont bien sûr pas la capacité de financer les frais de course de l'Avocet. La dimension de bénévolat est-elle importante dans votre démarche ?

X. Le bénévolat et les efforts financiers de Jean-François sont à l'origine de ce projet. Quelque part, le bénévolat est aussi la source de notre énergie. J'ai décliné plusieurs fois la proposition de rentrer dans de grosses équipes pour être préparateur de bateau.

Je préfère être dans un petit projet et être au courant de tous les problèmes, pouvoir naviguer, plutôt qu'être un simple pion dans une grosse équipe. La démarche bénévole a donc toujours été présente et nous en avons déjà été récompensés.

JF. Je ne souhaite pas répondre à côté de la question mais le bateau a été construit avec une main d'oeuvre amateur et des apports financiers personnels des gens qui ont travaillé sur le bateau. Aujourd'hui, ce bateau existe, navigue, avec un petit budget certes, mais ce qui me plaît beaucoup c'est qu'il peut permettre à une association qui n'a pas des moyens énormes de participer à la Route du Rhum avec une couverture médiatique importante. Dans le cas présent, comme c'est le rêve de l'équipe de participer à ce genre de course, nous donnons à l'association Citoyens du Monde la possibilité de faire la promotion



Oui, je suis solidaire du projet **Citoyens du monde / Route du Rhum 2010** pour une **Autorité mondiale des Océans**

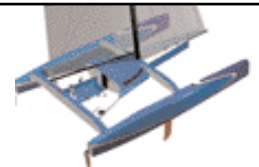
NOM PRÉNOM TELEPHONE
 NATIONALITÉ **IMPORTANT POUR ETRE INFORME DURANT 2010 @MAIL**
 ADRESSE DATE ET SIGNATURE

Pour accompagner le skipper dans cette traversée en solitaire de l'Atlantique, **SOYONS NOMBREUX À PORTER CI-DESSOUS NOS ENCOURAGEMENTS ET SIGNATURES** qui seront imprimés sur le voilier avant le départ, le 31 octobre 2010.

Je souhaite apporter une participation de

- 100 € 50 €
 15 € AUTRE €

Un reçu fiscal sera délivré pour chaque don.



Merci de retourner le document à :

Citoyens du monde
 Route du Rhum 2010
 15, rue Victor Duruy
 75015 Paris



d'une Autorité Mondiale des Océans.

Nous préférons en effet offrir toute la surface médiatisable de notre voilier à une association défendant nos idées, même si c'est aux dépens de notre confort budgétaire.



*La démarche
bénévole a toujours
été présente et
nous en avons déjà
été récompensés*

Pourquoi pensez-vous qu'une autorité mondiale des océans pourrait améliorer la situation actuelle ?

JF. Cela paraît complètement évident. Seule une autorité mondiale, à caractère évidemment supranational, c'est à dire disposant de vrais pouvoirs de contrainte pourrait faire pression sur les gouvernements pour que des produits toxiques,

des résidus de fabrication de l'industrie chimique, des déchets divers et variés ne soient pas rejetés par les estuaires. Pour que soient prises des mesures plus draconiennes concernant la surpêche, pour que soient mis en place des parcs marins pour permettre aux espèces de se renouveler afin que la pêche continue dans de bonnes conditions.

X. Au lendemain du sommet de Copenhague, il est très facile de s'apercevoir des limites

*Les ordures
provenant d'un
continent vont
se déverser sur les
rivages d'un autre*



du système actuel. La mise en place d'une Autorité Mondiale des Océans, qui aurait autorité sur les Etats, me paraît donc la seule alternative pour sortir du statu quo actuel. ♦

En 1974, un groupe de rédacteurs mondialistes, parmi lesquels Alain Bombard, Thor Heyerdahl et Théodore Monod, ont rédigé une **Charte des Océans** dont voici les principaux extraits :

Principe fondamental : en aucun cas les océans ne pourront être utilisés à des fins non-pacifiques.

Les océans comprennent la zone côtière et la haute mer.

La zone côtière est soumise à l'autorité des Etats riverains dans les conditions fixées par la présente charte, les traités et les autres règles générales du Droit International.

Au-delà de 12 milles, l'étendue et le régime de la zone côtière seront éventuellement déterminés par l'autorité supranationale dénommée ci-après l'Autorité.

Au-delà de la zone côtière, la haute mer, le fond des océans – y compris le plateau continental – sont placés sous le contrôle effectif de l'Autorité. L'Autorité pourra éventuellement déléguer une partie de ses pouvoirs à un Etat, un groupe d'Etats ou une organisation internationale ou mondiale, gouvernementale ou non-gouvernementale.

La recherche scientifique dans les océans doit être libre.

Dans la zone côtière, elle doit être administrée par les Etats riverains, sauf pour ces derniers à obtenir de l'Autorité une décision l'interdisant, la réglementant ou la suspendant.

Les autorités des Etats riverains sont admises à participer aux recherches.

L'exploitation des océans en dehors de la zone côtière se fera seulement avec l'accord de l'Autorité. L'Autorité veillera à soustraire à une exploitation privative les ressources non renouvelables.

L'exploitation des richesses alimentaires des océans se fera

sous contrôle de l'Autorité compte-tenu de l'importance de ces richesses et de la nécessité de leur renouvellement constant.

Dans la zone côtière, l'exercice des droits de pêche individuels sera sauvegardé.

L'exploitation industrielle des océans en dehors de la zone côtière est subordonnée à l'octroi d'une licence par l'Autorité. Les redevances perçues devront être partiellement affectées à des fins de développement des régions défavorisées et de secours humanitaires.

L'Autorité participera au maintien de la liberté de navigation, y compris dans les détroits et canaux servant à la navigation internationale.

L'Autorité veillera à ce que l'exploration et l'exploitation des océans respectent l'environnement.

Elle prendra les mesures nécessaires pour prévenir et combattre toute forme de pollution.

L'Assemblée [qui sera à l'origine de la Convention Constitutive de l'Autorité] sera composée de représentants des Etats, des organisations mondiales, internationales, gouvernementales et non-gouvernementales représentatives des intérêts de la communauté des peuples.

La convention constitutive de l'Autorité fixera ses pouvoirs, sa structure et les modalités de son fonctionnement.

L'organe de décision de l'Autorité sera un conseil de gouverneurs élus par l'assemblée.

le

Nom Prénom

Adresse

à Madame, Monsieur

Candidat sur la liste

Adresse

Depuis quelques années, les scientifiques sérieux s'accordent pour reconnaître qu'avec le problème de l'effet de serre et les bouleversements climatiques qui en résultent, la disparition de l'espèce humaine, à moyen terme, n'est plus une hypothèse absurde. Le risque de catastrophe totale, entraînant l'irréversible, ne peut plus désormais être écarté.

Alors que depuis 2003 le Groenland perd chaque année 100 milliards de tonnes de glace – fonte qui va entraîner rapidement une montée des eaux sur toute la planète - la preuve est malheureusement faite qu'aucun Etat ne peut, seul, résoudre ce problème vital pour l'avenir de l'humanité, et également qu'aucun Etat non plus ne peut s'abstenir de prendre les mesures nécessaires à la réduction des gaz à effets de serre.

C'est pourquoi nous, citoyens du monde, estimons qu'il y a urgence à ce que chaque Etat transfère une partie de sa souveraineté à une Autorité supranationale, dotée de pouvoirs limités mais réels, afin que le gravissime problème de l'effet de serre soit réglé de façon globale au niveau de la planète. (1)

Cela est plus que souhaitable, c'est nécessaire. De plus cela est tout à fait possible. La Constitution française permet en effet ce transfert partiel de souveraineté.

Le préambule de la Constitution du 7 octobre 1946, qui fait partie intégrante de la Constitution de 1958 indique :

« Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix. »

Or chacun sait aujourd'hui que la question de la paix dans le monde est complètement liée à la défense de l'environnement et en particulier à la lutte contre le réchauffement climatique. Le Comité Nobel n'a-t-il pas accordé, en 2007, son prix Nobel de la Paix conjointement à M. Al Gore, l'ancien vice-président des Etats-Unis d'Amérique, pour son action en faveur de l'environnement et au GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) pour ses travaux sur le réchauffement climatique et ses mises en garde concernant les risques pour l'avenir de l'humanité ?

Aussi je vous remercie de me faire savoir si vous vous engagez, une fois élu(e), à présenter à l'Assemblée régionale, dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant la fin de l'été 2010, pour un débat suivi d'un vote, un texte rappelant publiquement que le principe de limitation de souveraineté nationale est autorisé par la Constitution et demandant au gouvernement et aux élus à l'Assemblée nationale et au Sénat de déclarer que, sous réserve de réciprocité, ils consentent à une limitation de la souveraineté nationale dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique ; et ce, au profit d'une Autorité Supranationale, laquelle institution sera, à la différence de l'ONU, représentative des peuples du monde et non des Etats et, toujours à la différence de l'ONU, dotée de pouvoirs limités mais réels pour contraindre tous les Etats à appliquer ses décisions relatives à la lutte contre l'effet de serre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

(1) Les insuffisances et les lacunes du protocole de Kyoto (1997) et l'échec du récent sommet de Copenhague confirment la justesse de notre position pour résoudre le problème du réchauffement climatique.

Le mondialisme est l'ensemble des idées et des actes exprimant la solidarité des populations du globe et tendant à établir des institutions et des lois supranationales à structure fédérative qui leur soient communes, dans le respect de la diversité des cultures et des peuples.

Les exigences du mondialisme ne sauraient donc se réduire à des traités internationaux puisque les États peuvent les dénoncer à tout moment ou bien les signer mais ne pas les appliquer.

Aussi le mondialisme propose-t-il une nouvelle organisation politique de l'humanité impliquant le transfert de certaines parties de la souveraineté nationale à une Autorité Fédérale Mondiale capable de résoudre, par décisions majoritaires, les problèmes qui mettent en cause l'existence de l'espèce humaine tels que : la faim, l'armement nucléaire, la pollution et l'énergie.

Le Centre français des Citoyens du Monde

a été créé en 1949.

Il est affilié au Registre des Citoyens du Monde, lequel fédère les activités de 13 centres nationaux (Sénégal, Canada, Japon, Bénin, Mali, etc) et de plusieurs dizaines de correspondants (Espagne, Togo, Allemagne, Ghana, Haïti, etc).

Au total, c'est à ce jour dans une quarantaine de pays que sont diffusées les thèses mondialistes. En France, près de 10.000 personnes sont actuellement en possession d'une carte de citoyen du monde.

*Centre français des Citoyens du Monde :
15 rue Victor Duruy 75015 Paris*

Courriel : contact@citoyensdumonde.net

Site : www.citoyensdumonde.net

Ils sont membres de notre Comité de Soutien :

*André ASCHIERI, Pierre BAROUH, Pierre BERGÉ, Jean CARLIER, Bernard CLAVEL,
Yves COPPENS, Mylène DEMONGEOT, Jacques GAILLOT, Albert JACQUARD,
Gilbert LAFFAILLE, Edgar MORIN,
Georges MOUSTAKI, Alain RAFESTAIN,
Hubert REEVES, Catherine RIBEIRO, Eugène RIGUIDEL,
Denis ROBERT, Pierre SUDREAU, Jacques TESTART,
Dora VALAYER, Sèrgi VIAULE.*

Eux aussi étaient citoyens du monde :

*Emmanuel d'ASTIER de la VIGERIE, Edouard BONNEFOUS, Hervé BAZIN, Robert BURON, Jean-Roger
CAUSSIMON, Jean CHESNEAUX, André DILIGENT Jacques DUBOIN, René DUMONT,
Jacques ELLUL, Jean-Jacques de FELICE, Roger IKOR, Mireille JOSPIN, Henri LABORIT, Alexandre
MINKOWSKI, Théodore MONOD, l'abbé PIERRE,
Frédéric POTTECHER, Jules ROMAINS, Jean ROSTAND, Paul-Emile VICTOR,
Dr LAGROUA WEILL-HALLÉ,
Père Joseph WRESINSKI,*

ainsi que

*Shinzo HAMAI, ancien maire d'Hiroshima (Japon),
Lord BOYD ORR (Grande Bretagne), Prix Nobel de la Paix en 1949
Le Professeur Alfred KASTLER (France), Prix Nobel de Physique 1966
Lord Bertrand RUSSELL (Grande Bretagne), prix Nobel de littérature 1949
et le Professeur Linus PAULING (Etats-Unis d'Amérique), Prix Nobel de chimie en 1954
et Prix Nobel de la Paix en 1966*

DES DÉCLARATIONS TOUJOURS D'ACTUALITÉ...

En dix années, de 1972 à 1982, le Congrès des Peuples (CDP) a fait une vingtaine de Déclarations mondiales se rapportant aux différents besoins communs de l'humanité.

Où l'on voit que... les préoccupations de représentants des peuples du monde ne sont pas vraiment celles des représentants des Etats-nations ! Et que, il y a plus de 30 ans, ces délégués au CDP avaient déjà cerné l'essentiel des problèmes pouvant mettre en cause l'existence de l'espèce humaine sur la Terre. Les analyses de ces précurseurs n'ont hélas rien perdu de leur actualité ni, encore moins ! leurs conclusions.

Florilège d'extraits de quelques unes de ces Déclarations.

(...) NOUS DEMANDONS (...) la création d'INSTITUTIONS MONDIALES fondées sur des délégations partielles de pouvoirs de la part des Etats-Nations car la BIOSPHERE NE PEUT ETRE PROTÉGÉE QUE PAR UNE LOI MONDIALE.

Le 5 juin 1972, à l'occasion de la première Conférence sur l'environnement, à Stockholm.

(...) NOUS CONSTATONS que, depuis sa fondation, l'Organisation des Nations Unies s'est trouvée dans l'incapacité :
De régler la plupart des conflits armés,
De sauvegarder les droits des minorités raciales,
D'assurer le développement au niveau planétaire,
D'organiser une politique mondiale de l'environnement,
D'instaurer un système monétaire équitable et stable

NOUS DÉCLARONS que ces grands problèmes d'intérêt commun à tous les hommes ne peuvent être résolus par les représentants d'Etats-Nations aux intérêts particuliers trop souvent divergents, et que seuls des délégués mandatés par les peuples pourront mettre en œuvre une politique mondiale.(...)

Le 17 novembre 1972, à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations-Unies

(...) NOUS DECLARONS que l'Océan Mondial est un bien commun à tous les habitants de notre planète, qu'il doit être mis à l'abri d'une rapacité sans frein.

NOUS DEMANDONS la mise en place d'une INSTITUTION MONDIALE spécialisée, aux pouvoirs limités mais réels, capable d'imposer aux Etats-Nations les règles indispensables pour la survie de l'Océan Mondial et pour son exploitation en faveur de l'humanité entière.

Le 24 septembre 1973, à l'occasion du débat sur le Droit de la Mer à l'Assemblée générale des Nations Unies

(...) NOUS DECLARONS impérative la création d'INSTITUTIONS MONDIALES à pouvoirs limités mais réels pour assurer :
L'exploitation rationnelle des matières premières non renouvelables et des sources d'énergie existantes,
La répartition équitable de ces richesses aux populations du globe,
La mise à l'étude de nouvelles sources d'énergie non polluantes.

SEULE UNE SOLUTION MONDIALE PEUT RÉSOUDRE CES PROBLÈMES DE SURVIE MONDIALE

Le 2 juin 1974, à Rocamadour, commune mondialisée

Comme DÉLÉGUÉS ÉLUS au CONGRÈS des PEUPLES, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays, (...)

NOUS CONSTATONS La persistance de la sous-alimentation ou de la malnutrition de la majorité des humains ;
Le gaspillage des ressources naturelles par épuisement et pollution, en particulier de la fertilité des terres et des richesses de la mer ; (...)

NOUS AFFIRMONS Que seules de nouvelles structures économiques assurant la satisfaction des besoins primaires et, en priorité, ceux des plus pauvres peuvent permettre la survie de l'espèce sur notre vaisseau spatial : la Terre ;
Que, depuis le moment où John Boyd Orr, citoyen du Monde, prix Nobel de la Paix, premier directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), a établi le premier projet de lutte contre la pénurie alimentaire (1946), les gouvernements des Etats-nations se sont rendus coupables du rejet de toutes les propositions d'organisation mondiale de l'alimentation,

Que, de ce fait, ils se sont disqualifiés pour établir les Institutions Mondiales indispensables à ces nouvelles structures économiques.

NOUS EN APPELONS à tous les citoyens du monde, à toutes les organisations au service de l'Homme pour qu'ils prennent en mains leur destin et imposent LA SOLUTION MONDIALE QU'EXIGE LE PROBLÈME MONDIAL DE L'ALIMENTATION DE TOUS LES HOMMES.

Novembre 1974, à l'occasion de la Conférence de Rome sur l'alimentation.

(...) NOUS DÉPLORONS les graves conséquences d'une expansion abusive d'activités essentiellement tournées vers le profit ; (...)
la non-application par ces Sociétés Multinationales, dans de trop nombreux cas, des Conventions Internationales du Travail. (...)

NOUS DECLARONS que SEULE LA CRÉATION D'UNE INSTITUTION MONDIALE SUPRANATIONALE, A POUVOIRS LIMITÉS MAIS RÉELS, permettra un contrôle effectif des Sociétés Multinationales.

A Paris, le 1^{er} décembre 1979

DU SYMBOLE AU MODÈLE POSSIBLE

UN ENTRETIEN AVEC LILIANE METZ-KRENCKER, PRESIDENTE DU CONGRES DES PEUPLES



Citoyens du monde :
Vous êtes présidente du Congrès des peuples (CDP) depuis la dernière réunion plénière de cette institution alternative, à Brasilia, en mai 2009. Quel est le but du Congrès des peuples ?

Liliane Metz-Krencker : Le but du CDP est de montrer à l'opinion publique internationale qu'une assemblée des peuples du monde est une institution souhaitable et, même, indispensable ; et, de plus, que la création d'une telle Assemblée est tout à fait possible. En étant l'émanation et la voix des peuples, elle pourra contrebalancer, au niveau mondial, l'influence de l'ONU, laquelle ne représente que les Etats-nations, avec toutes les limites, les dérives et la forte dose de « real politik » que cela implique.

CDM : 49 délégués élus, est-ce suffisant pour représenter les peuples du monde ?

L. M.-K. Non, évidemment. Une élection aura d'ailleurs lieu en cette année 2010, qui permettra à quinze nouveaux délégués de nous rejoindre au sein du CDP. L'élection suivante est prévue pour 2013. Quinze nouveaux délégués viendront encore s'ajouter à ceux qui siègeront alors.

CDM : Que se passera-t-il après 2013 ? Quel avenir pour le CDP ?

L. M.-K : La population d'un Etat de superficie moyenne est représentée par, au minimum, une centaine d'élus à son assemblée nationale. Une Assemblée représentative des peuples du monde pourrait-elle, dès lors, se contenter de quelques dizaines d'élus ? Non, bien sûr, c'est inconcevable. Nous poursuivrons donc l'élection de délégués à un rythme et selon des modalités qui seront définies par le Comité exécutif du CDP et les délégués eux-mêmes. Ici permettez-moi un petit retour en arrière pour mieux faire comprendre ce que sera l'avenir de notre institution alternative.

Le CDP a été créé à Bruxelles le 23 mai 1963, c'est-à-dire au temps de la guerre froide et de « l'équilibre de la terreur ». Le monde, alors, n'était pas encore, si je puis dire, « mondialisé » : l'économie, les médias, les moyens de communication, les problèmes de santé, d'environnement, de démographie, etc n'avaient pas encore la dimension mondiale qui est la leur aujourd'hui. Le CDP avait un rôle essentiellement symbolique. Le concept d'élections transnationales et la réalisation concrète de ces élections prenaient le pas sur l'idée de la gestion à l'échelle du monde, même si, ne l'oublions pas, les délégués, en visionnaires avisés, ont fait des déclarations de première importance sur bien des sujets qui sont aujourd'hui au cœur de l'actualité. [voir ci-dessus] Mais depuis un quart de siècle, le monde a beaucoup changé. Le bloc communiste s'est désintégré, de grands pays du tiers-monde sont devenus « émergents », et

beaucoup de secteurs de l'activité humaine se sont « mondialisés ». Ce qui fait qu'il y a urgence, aujourd'hui, à gérer au niveau mondial les activités « mondiales » qui mettent en cause l'existence même de l'espèce humaine. Le CDP doit donc passer du rôle de symbole, de tribune, à celui d'exemple, de modèle possible d'Assemblée des peuples du monde. D'où, on y revient, la nécessité d'élargir l'assise de sa représentation et, partant, d'augmenter le nombre de délégués. S'agissant du CDP, un mot clé doit toujours être présent à l'esprit de chaque citoyen du monde : c'est sa représentativité, qui induira automatiquement sa crédibilité.

CDM : Que faut-il faire pour que, face à l'ONU des Etats-nations, le CDP soit représentatif des peuples du monde ?

L. M.-K : Il faut avant tout que l'idée mondialiste fasse son chemin, qu'elle soit connue dans le monde entier. Ce qui est encore loin d'être le cas. C'est le rôle du Registre (international) des Citoyens du monde de populariser les thèses mondialistes avec, si nécessaire, la collaboration des centres nationaux, des correspondants locaux et plus généralement de tous les citoyens du monde, dont, bien sûr, les délégués élus au CDP. Il faut avant tout que nos documents de présentation du mondialisme soient traduits en, au moins, une cinquantaine de langues dont évidemment l'espéranto. A commencer par la carte de citoyen du monde, laquelle n'est malheureusement disponible à ce jour, qu'en treize langues. Le Registre des citoyens du monde vient de créer la carte en langue

arabe. C'est bien, mais il y a urgence à créer aussi des cartes en chinois, en russe, en hindi, etc ,etc. C'est la meilleure façon de toucher des milliards de personnes qui ignorent tout du mondialisme et de les convaincre que la communauté de destin qui lie tous les peuples de la planète, que cette communauté est menacée si ces peuples n'affrontent pas solidairement ces menaces. C'est à cette condition, l'augmentation sensible du nombre de citoyens du monde, donc du nombre d'électeurs au CDP, que nous gagnerons notre représentativité et, ainsi, notre crédibilité.

CDM : Les délégués au CDP ont-ils les compétences techniques nécessaires pour faire des propositions ou prendre des décisions sur les problèmes qui se posent à l'échelle du monde ?

L. M.-K : Quelle est, dans n'importe quel pays, la proportion d'élus nationaux qui ont des compétences techniques dans les domaines dans lesquels ils doivent intervenir ? Elle est infime. Mais ce n'est pas grave car l'important n'est pas là. Partout, en effet, ces élus écoutent et interrogent, en commissions de travail, des experts sur des sujets sur lesquels ils sont appelés à voter. Ceux-là exposent, expliquent, répondent aux questions des élus puis ces derniers votent en connaissance de cause. C'est le principe même de la démocratie. C'est ainsi que fonctionnera encore le CDP en consultant, chaque fois, que nous en éprouverons le besoin, des experts et des spécialistes de questions sur lesquelles nous aurons à nous prononcer. ♦

pages corrosives, irrévérencieuses, jouissives. Aimer la vie, partager, être vraiment humain, ne pas laisser les ennemis – de toutes sortes – nous soumettre et nous imposer ce qui est indigne de notre entendement et de notre solidarité. Voilà ce à quoi nous convie Jean-Claude Loewinski » annonce l'éditeur sur la quatrième page de couverture. (1)

Au fil de ces lignes, je réalise que c'est aussi un livre, plus qu'un article, qu'il faudrait consacrer à ce « personnage » que Liliane, son épouse, supporte admirablement depuis plus de soixante ans. Et dans ce livre, réserver au moins une page pour énumérer toutes les associations qu'il a animées. Elles sont toutes également

chères à son cœur mais nous n'en mentionnerons que trois : la Ligue des droits de l'homme, dont il a créé la section de Créteil, la Libre pensée (il est vice-président de la Fédération du Val de Marne) et la Darse de Bonneuil.

Ah, la Darse de Bonneuil ! Quand il devint président de cette association de pêche en 1969 (jusqu' en 1992. Depuis il en est le « président d'honneur en activité ») il n'imaginait pas qu'elle le mènerait à... la Légion d'honneur. Sa lutte acharnée pour la protection du Canal de Bonneuil s'est souvent conclue par de belles victoires : lourdes amendes et parfois même peines de prison pour les pollueurs. Pour remercier ce combatif au verbe haut, ses copains

pêcheurs l'envoient siéger dès 1970 au Conseil départemental d'hygiène du Val de Marne, où il se bagarre pour la propreté du fleuve et des rivières. Il y restera un tiers de siècle. Cette grande gueule au grand cœur clame haut et fort ce que beaucoup pensent tout bas ; attirant inévitablement sur lui l'attention de certains ; donnant, du coup, des idées à ces mêmes certains... C'est ainsi qu'en 2004 il se voit élevé au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à titre civil pour son engagement associatif en faveur de l'environnement mais aussi, lui le pourfendeur des « galonnés qui revendiquent sans honte leurs droits inexorables sur la chair à canon », mais aussi, donc, à titre... militaire, pour ses faits

d'armes dans les Hautes Pyrénées pendant la Résistance. Puisque, s'agissant de Jean-Claude Loewinski, le tableau ne pourra jamais être complet, tant il s'est mobilisé pour tant de causes diverses, disons seulement pour finir que, si aujourd'hui Créteil possède une rue Jean-Rostand, elle le doit à l'acharnement épistolaire de Jean-Claude, qui, durant 10 ans, n'a pas cessé d'envoyer des courriers à la Mairie pour que sa ville rende hommage à la mémoire du célèbre savant pacifiste et... citoyen du monde ! ♦

Joël Luguern

(1) Ce livre (vendu 20 euros) peut être commandé en librairie ou directement chez l'auteur, 27 rue Paul Avet 94000 Créteil.

PETITES ANNONCES D'UNE GRANDE IMPORTANCE

Le Registre (international) des Citoyens du Monde nous a informés que la carte de citoyen du monde est désormais disponible en arabe. Si vous avez des amis qui attendaient que la carte soit disponible dans cette langue pour devenir citoyen du monde, dites leur que c'est maintenant possible. La carte existe donc désormais en treize langues : allemand, arabe, espagnol, français, grec, italien, japonais, néerlandais, occitan, portugais, suédois et, bien sûr, espéranto.

*

Des lecteurs auront sûrement remarqué que les pages de ce bulletin ne sont pas numérotées ni, d'ailleurs, agrafées. Ce n'est pas un oubli. Nous avons en effet conçu dans ce Bulletin deux dossiers de 4 pages, l'un sur le Congrès des Peuples et l'autre sur le projet « Route du Rhum ». Ils pourront ainsi être diffusés et lus

comme des documents autonomes. Quant aux lettres destinées aux candidats aux élections, nous ne pouvions évidemment pas non plus les numérotter.

Nos remerciements à l'imprimerie Pithiviers qui nous permet d'accéder à l'impression couleur pour ce numéro exceptionnel.

*

Pourquoi nous sommes-nous réjouis en apprenant l'existence d'une rue Goulebenèze à Tonnay-Charente ? Parce que Goulebenèze, célèbre barde saintongeais [de son vrai nom Evariste Poitevin (1877-1952)] avait écrit en 1949 une « Chanson des Citoyens du monde », qui lui avait été inspirée par les déclarations mondialistes de Garry Davis, à qui il avait d'ailleurs dédié cette marche. Un article sur cette émouvante et sympathique histoire a été publié dans le Bulletin n°117 du 1^{er} trimestre 1999. Une photoco-

pie peut être envoyée (avec les paroles de la chanson) sur simple demande.

Nous présentons une nouvelle fois toutes nos excuses à M.M. Hubert Texler, Hubert Fagot et Philippe Simon. Toujours par manque de place nous ne pouvons répondre dans ce Bulletin, à leurs remarques et /ou questions. Ainsi nous avons décidé de leur écrire personnellement et, dès que l'occasion se présentera, nous publierons leurs lettres et nos réponses dans ce Bulletin. Comme nous l'avons fait avec M. André Ferruit dans le Bulletin n°1. Plusieurs mois auparavant il avait, en effet, déjà reçu notre réponse à son domicile.

*

Electeurs cherchent candidats !

Cette année 2010 est celle de l'élection de 15 nouveaux délégués au Congrès des Peuples (CDP). Ils seront

élus pour un mandat de 9 ans. Le Secrétariat du CDP lance un appel à candidatures. Quelques conditions sont à remplir. Il faut :

- être inscrit au registre des Citoyens du Monde (donc, pour les citoyens du monde qui résident en France, au Centre français) ou être membre d'une association mondialiste habilitée à voter lors de cette élection.

- avoir plus de 18 ans.
- militer dans une association mondialiste depuis au moins deux ans.
- présenter le programme pour lequel on s'engage si l'on est élu.

Une commission de contrôle des élections validera les candidatures.

Pour tout renseignement complémentaire ou envoi de candidature, écrivez à :

Liliane METZ-KRENCKER
6 rue Saint-Fridolin
67200 Strasbourg (France)
Courriel : lilianemk@aol.com

RÉSOLUDRE ENSEMBLE LES PROBLÈMES MONDIAUX PAR DES SOLUTIONS SUPRANATIONALES

- Dans ma commune, ma carte nationale d'identité me permet d'élire des représentants au Conseil municipal.

- C'est vrai.

- Dans mon département, cette même carte d'identité me permet d'élire un(e) représentant(e) au Conseil Général.

- C'est juste.

- Dans ma région, cette carte est suffisante aussi pour élire des représentants au Conseil régional.

- C'est exact.

- Dans mon pays, cette carte nationale d'identité me permet évidemment d'élire un(e) représentant (e) à l'Assemblée... nationale.

- C'est évident.

- En Europe, jusqu'à présent, cette carte d'identité m'a aussi toujours

suffi pour élire des représentants à l'Assemblée européenne.

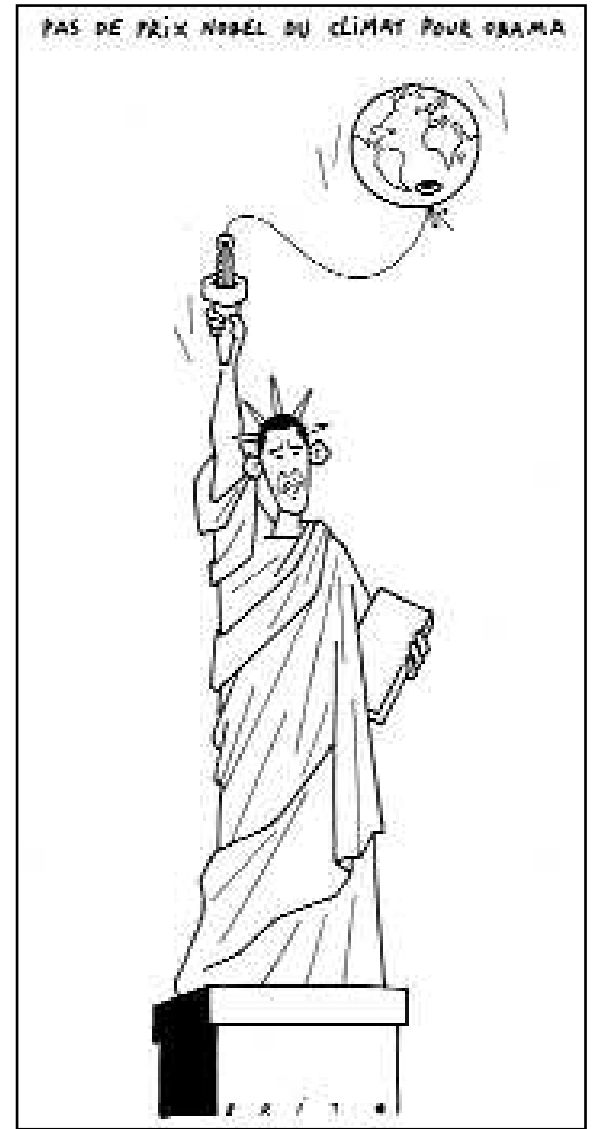
- Vous avez raison.

- Mais au niveau de la planète, comment faire pour élire nos représentants à cette Assemblée des Peuples du monde qui doit contrebalancer le poids de l'ONU où ne sont représentés que des Etats ? A cette Assemblée qui fera entendre la voix et les propositions des peuples et non pas celles des Etats-nations ? Comment faire ? Dites-moi !

- C'est très simple : demandez une carte d'identité de citoyen(ne) du monde ! Ainsi vous serez inscrit(e) sur les listes électorales mondiales. Et le moment venu, vous élirez vos représentants avec cette carte d'identité. Attention ! Pensez à demander votre carte rapidement car la prochaine élection au Congrès des Peuples aura lieu au 3ème trimestre de cette année 2010. Pensez-y!

SOMMET DE COPENHAGUE : L'ECHEC

PAS DE PAIX NOUVEL DU CLIMAT POUR QU'QU'QU'QU'



«LE MONDIALISME EST L'ENSEMBLE DES IDÉES ET DES ACTES EXPRIMANT LA SOLIDARITÉ DES POPULATIONS DU GLOBE ET TENDANT À ÉTABLIR DES INSTITUTIONS ET DES LOIS SUPRANATIONALES À STRUCTURE FÉDÉRATIVE QUI LEUR SOIENT COMMUNES, DANS LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ DES CULTURES ET DES PEUPLES.

LE MONDIALISME PROPOSE UNE NOUVELLE ORGANISATION POLITIQUE DE L'HUMANITÉ, IMPLIQUANT LE TRANSFERT DE CERTAINES PARTIES DE LA SOUVERAINETÉ NATIONALE À UNE AUTORITÉ FÉDÉRALE MONDIALE CAPABLE DE RÉSOUDRE, PAR DÉCISIONS MAJORITAIRES, LES PROBLÈMES QUI METTENT EN CAUSE L'EXISTENCE DE L'ESPÈCE HUMAINE.»

POUR PRENDRE SA CARTE DE CITOYEN DU MONDE

« Conscient(e) de mes responsabilités et résolu(e) à obtenir la reconnaissance de mes droits de membre de la communauté mondiale, je demande, tout en conservant ma nationalité, à être enregistré(e) comme citoyen(ne) du monde »

Nom	Prénom	Date et lieu de naissance
Nationalité	Profession	Adresse
		Date et signature

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE 15 EUROS (PRECAIRES ET CHOMEURS 7,5 EUROS) par chèque postal , bancaire , ou en timbres-poste , et si possible une photo d'identité. Entourez la langue dans laquelle la carte sera établie : allemand anglais arabe espagnol espéranto français grec italien japonais néerlandais occitan portugais suédois

ABONNEMENT AU BULLETIN TRIMESTRIEL 10 EUROS (4 Numéros)

**Merci de retourner le document à :
Citoyens du Monde - 15, rue Victor Duruy - 75015 Paris**

Onze élections au Congrès des Peuples ont déjà eu lieu :
en 1969, 1971, 1973, 1975, 1977, 1980, 1984, 1987, 1994, 1998 et 2007.

N'oubliez pas de participer à la 12^{ème} ! Faites entendre votre voix !